

/AS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°76-297 du 29 novembre 1976

chargeant le Camarade Augustin HONVOH,
Ministre des Enseignements Technique
et Supérieur, de l'intérim du Camarade
Léopold AHOUEYA, Ministre des Transports,
pour compter du 29 novembre 1976.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement;
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres
du Gouvernement,

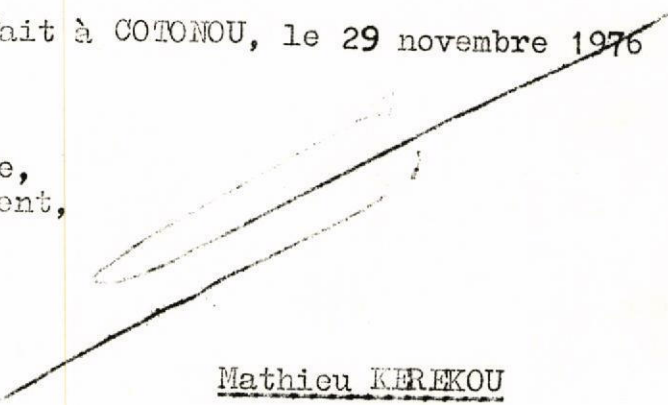
DECRETE :

ARTICLE 1er - Pour compter du 29 novembre 1976, le Camarade Augustin HONVOH,
Ministre des Enseignements Technique et Supérieur, est chargé de l'intérim
du Camarade Léopold AHOUEYA, Ministre des Transports, pendant son absence.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 29 novembre 1976

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 8 CS 6 CMR 4 SGG 4 MEETS-MT 4 autres ministères 12 -IAA 1
DCCT-IF-ONEPI-Gde Chanc. 4 UNB-FSJEP 4 BN 2 SPD 2 JORPB 1